



## **Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2024**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible sur le site internet [www.smbam.fr](http://www.smbam.fr) et dans les locaux du syndicat sur demande.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2024, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Par ailleurs, le rapport d'orientations budgétaires présenté le 30 janvier 2024 a posé les bases à partir desquelles le budget primitif pour l'exercice 2024 a pu être construit.

## CONTEXTE

Pour rappel, le SMBAM n'a pas de fiscalité propre, il exerce la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le compte de 5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- la communauté d'agglomération du Pays Basque,
- la communauté de communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans,
- la communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud,
- la communauté d'agglomération du Grand Dax,
- la communauté de communes du Seignanx.

Les participations versées par ces 5 membres constituent la principale ressource du syndicat.

Comme c'est le cas pour l'ensemble des acteurs économiques et des particuliers, le budget 2024 devrait être moins marqué par l'inflation mais le syndicat reste contraint par la participation au rétablissement des comptes publics qui pèse sur ses membres.

Par ailleurs, l'année 2024 continue de s'inscrire dans le cadre de la transition écologique, avec le « verdissement » des budgets.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2024 sont de :

- contrôler les coûts de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service équivalent,
- maintenir les opérations de travaux prévus dans les programmes pluri annuels de gestion et continuer la remise en état des ouvrages hydrauliques.

### 1. Section de fonctionnement

Le budget primitif 2024 s'équilibre en fonctionnement à 1 544 967,46 €.

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	414 589,00	498 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	322 262,00	349 980,00
65	Autres charges de gestion courante	29 805,00	29 805,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>766 656,00</b>	<b>878 385,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>440 818,01</i>	<i>526 582,46</i>
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>133 787,84</i>	<i>140 000,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>574 605,85</b>	<b>666 582,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 341 261,85</b>	<b>1 544 967,46</b>

Les dépenses réelles prévues pour 2024 augmentent par rapport à celles de 2023 principalement en raison de l'inscription d'une partie du programme pluri annuel landais de gestion de la ripisylve en fonctionnement et non en investissement comme l'année précédente.

Les « charges à caractère général » sont réparties comme suit :

- Environ 75 % des dépenses concernent les opérations de gestion de la ripisylve, de fauchage, ainsi que les frais d'entretien et de surveillance des bassins écrêteurs de crues ;
- Et 25 % pour les frais de fonctionnement du syndicat et de la régie.

Les « charges de personnel » augmentent avec l'embauche d'un emploi saisonnier et des évolutions de carrière.

Au 1<sup>er</sup> janvier, les effectifs du syndicat sont à 7 équivalents temps plein et sont donc stables par rapport à l'année écoulée.

Le virement à la section d'investissement augmente de 19,5 %. Cet autofinancement permet de financer les travaux et opérations d'investissement prévus.

### ➤ Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	BP 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	5 000,00	10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	950 241,51	1 015 317,34
75	Autres produits gestion courante	395,00	400,00
76	Produits financiers	14,00	15,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>955 650,51</b>	<b>1 027 268,34</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	50 764,81	50 764,81
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>50 764,81</b>	<b>50 764,81</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>334 846,53</b>	<b>466 934,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 341 261,85</b>	<b>1 544 967,46</b>

Ces recettes proviennent principalement :

- Des participations :

	PARTICIPATIONS PREVISIONNELLES 2024			
	PARTICIPATION MUTUALISÉE		PARTICIPATIONS INDIVIDUELLES	TOTAL
	%	Montant TTC	Montant estimatif TTC	Montant TTC
CAPB	54,90%	269 010,00 €	151 995,82 €	421 005,82 €
CCPOA	16,30%	79 870,00 €	32 823,98 €	112 693,98 €
CA GRAND DAX	9,20%	45 080,00 €		45 080,00 €
CC MACS	12,30%	60 270,00 €		60 270,00 €
CC SEIGNANX	7,30%	35 770,00 €	5 000,54 €	40 770,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>490 000,00 €</b>	<b>189 820,34 €</b>	<b>679 821,34 €</b>

La participation mutualisée demandée aux adhérents (CAPB, CCPOA, CC MACS, CC Seignanx, CA du Grand DAX) reste identique à celle de 2023.

Les participations individuelles évoluent en fonction des opérations à réaliser propres à chaque territoire. Elles diminuent largement par rapport à celles de 2023.

- Des **subventions** avec notamment celles de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui financent 50 % des postes des agents et 20 % des opérations de gestion de la ripisylve et de ramassage des déchets.

## 2. Section d'investissement

Le budget primitif 2024 est en suréquilibre en investissement avec un total de dépenses estimé à 1 014 911,57 € et des recettes estimées à 1 138 345,32 €.

### ➤ Dépenses d'investissement

Chap .	Libellé	Pour mémoire BP 2023	RAR 2023	Vote 2024	Total BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	31 164,62		112 000,00	112 000,00
21	Immobilisations corporelles	182 481,00	9 759,96	113 000,00	122 759,96
23	Immobilisations en cours	120 000,00		120 000,00	120 000,00
	Opérations d'équipements	806 099,42	158 008,80	451 146,00	609 154,80
<b>Total des dépenses réelles d'inv.</b>		<b>1 139 745,04</b>	<b>167 768,76</b>	<b>796 146,00</b>	<b>963 914,76</b>
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	50 764,81		50 764,81	50 764,81
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 872,00		232,00	232,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'inv.</b>		<b>52 868,81</b>		<b>50 996,81</b>	<b>50 996,81</b>
<b>001 Déficit d'investissement reporté</b>		<b>135 035,82</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 327 649,67</b>	<b>167 768,76 €</b>	<b>847 142,81</b>	<b>1 014 911,57</b>

**Les immobilisations incorporelles** comprennent d'une part les études supplémentaires pour le classement administratif des systèmes d'endiguement du Sablot et de la Cité des Barthes Neuves ainsi que pour les aménagements hydrauliques de Bois de Puyo et Hartamont, et d'autre part une étude hydraulique du bassin versant d'Irauldénia visant au dimensionnement d'un système de pompage.

**Les immobilisations corporelles** diminuent par rapport à 2023, année d'achat des sondes.

Les immobilisations en cours prévoient divers petits travaux d'investissement et des protections de berges si besoin.

**Détail des opérations d'équipements :**

Opérations	RAR 2023	Vote 2024
202207 Travaux berge CAME	11 320,80	
202301 Ouvrages hydrauliques 2023	5 112,00	
202302 Restauration ripisylve DPF 64	13 896,00	
202303 Restauration ripisylve 40	127 680,00	77 146,00
202401 Ouvrages hydrauliques 2024		120 000,00
202402 Restauration ripisylve DPF64		48 000,00
202403 Restauration ripisylve 40		120 000,00
202404 Travaux crues		50 000,00
202405 Ouvrage hydraulique Aran		36 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>158 008,80</b>	<b>451 146,00</b>

➤ **Recettes d'investissement**

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2023	RAR 2023	Vote 2024	Total BP 2024
10	Dotations, Fonds divers et réserves	315 821,87		137 568,19	137 568,19
13	Subventions d'investissement reçues	435 117,95	101 698,57	108 000,00	209 698,57
<b>Total des recettes réelles d'inv.</b>		<b>750 939,82</b>	<b>101 698,57</b>	<b>245 568,19</b>	<b>347 266,76</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	440 818,01		526 582,46	526 582,46
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	133 787,84		140 000,00	140 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 104,00		232,00	232,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'inv.</b>		<b>576 709,85</b>		<b>666 814,46</b>	<b>666 814,46</b>
001	Excédent d'investissement reporté			124 264,10	124 264,10
<b>TOTAL</b>		<b>1 327 649,67</b>	<b>101 698,57</b>	<b>1 036 646,75</b>	<b>1 138 345,32</b>

Le **chapitre 10** comprend le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles de 2023 et au compte 1068, il a été décidé de prévoir les crédits nécessaires pour recouvrir le déficit des restes à réaliser 2023.

**Le chapitre 13** « subventions d'investissement reçues » correspond aux aides financières relatives aux programmes de travaux de restauration de la ripisylve, cofinancés par la Région (20%), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30 ou 50%) et le Département 40 (30 %). Ces aides augmentent ou diminuent proportionnellement aux programmes de travaux.